

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CD8

présenté par

Mme Florence Delaunay, M. Blazy, M. Destot, M. Dufau, M. William Dumas, Mme Got, Mme Le Houerou, M. Lefait, M. Premat et M. Verdier

-----

### ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« concernées »,

les mots :

« impactées au niveau environnemental ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

les limites administratives des communes et départements peuvent ne pas être cohérentes avec les impacts environnementaux de l'extraction et de l'exploitation minière ( transports, nuisances sonores, qualité de l'air).

il convient donc de viser les mairies et préfectures impactées au niveau environnemental.